

# Parc agri-voltaïque de Germenay et Dirol

## Permanence d'information 13 h – 16 h



### Contexte du document :

Ce document PDF de 20 pages est la combinaison des affiches placées dans la mairie de Germenay et à l'extérieur sous un abris.

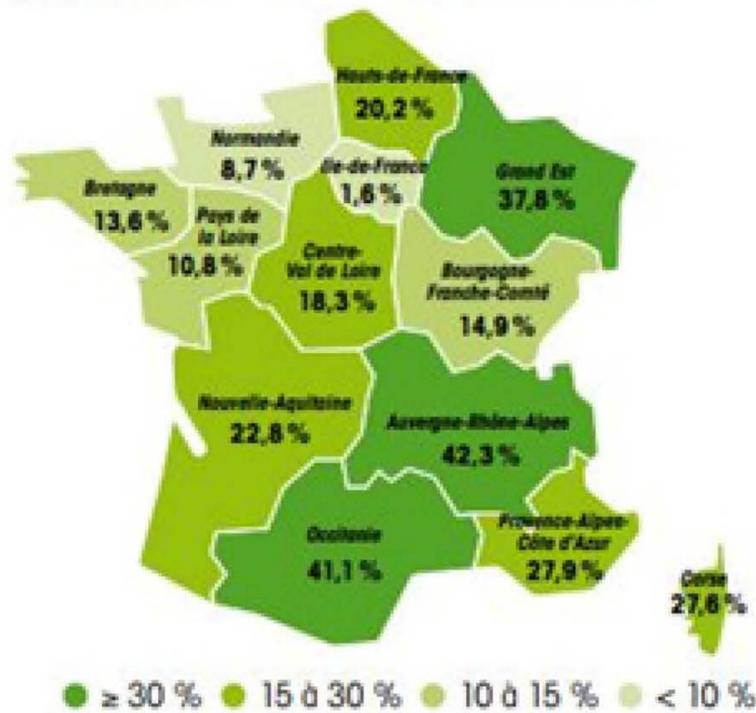
La permanence fut organisée pour répondre au besoin de concertation : communiquer avec la population et les associations, répondre aux interrogations, ajuster le projet et compléter l'étude d'impacts. Ce fut également l'occasion d'échanges avec les habitants, les élus des mairies de Dirol et Germenay, les représentants de l'association Adret Morvan, la gendarmerie, le bureau d'études en charge du développement et le maître d'ouvrage European Energy.

Ce document est transmis aux personnes ayant bien voulu renseigner leur adresse électronique sur le cahier de contributions mis à disposition lors de la perméance d'information du 13 mars 2021.

Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire soumis à étude d'impact, avis de l'autorité environnementale et enquête publique. Les dossiers officiels seront consultables lors de l'enquête publique.

# Energies renouvelables en France

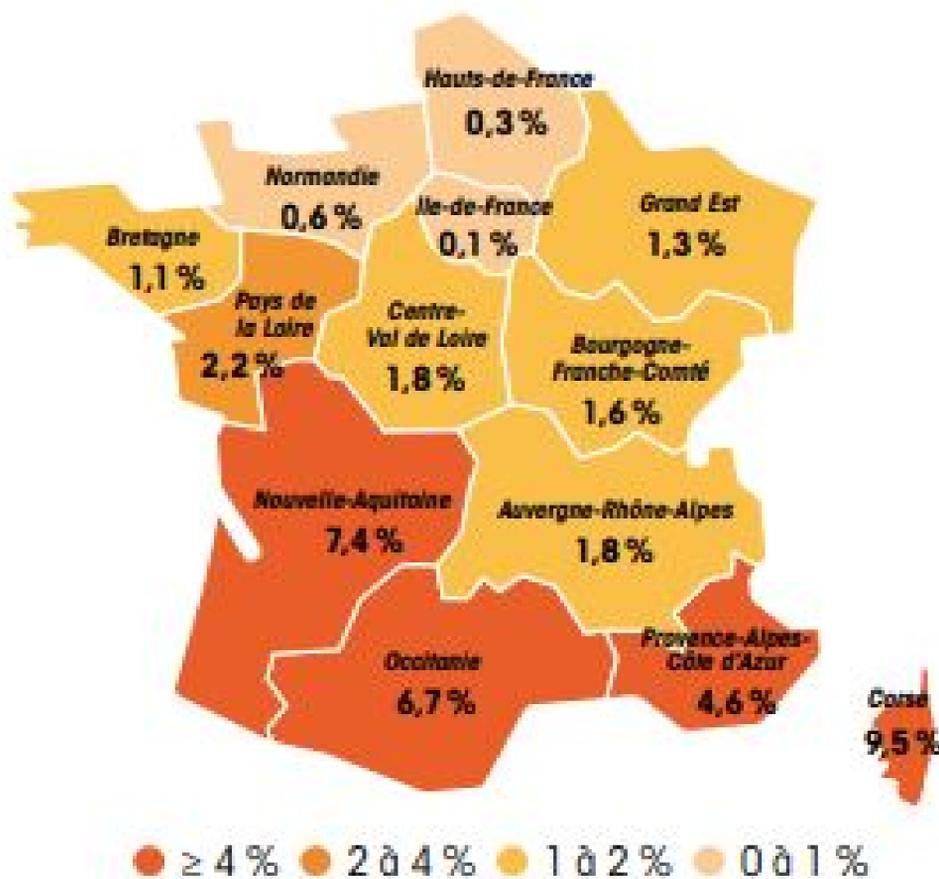
Couverture de la consommation par la production renouvelable en 2019



**L'ÉLECTRICITÉ RENOUEVELABLE COUVRE 23 % DE L'ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE SUR L'ANNÉE 2019**  
**CE TAUX S'ÉLÈVE À 25,1 % SUR LE T4 2019**

Source : Bilan 2019 RTE (Réseau de transport d'électricité)

Couverture de la consommation par la production solaire en 2019



*Dernière minute : en 2020, les énergies renouvelables ont participé à hauteur de 26,9% à la couverture de la consommation d'électricité de France métropolitaine.*

# Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

- Objectifs
  - 35,1 à 44 GWc en 2028, soit environ 30 000 à 37 000 ha<sup>1</sup> de parcs solaires
- Préserver les terres agricoles
  - 37 000 ha représentent moins de 0,15 % de la surface agricole française<sup>2</sup>
  - → mais nécessité de préserver la vocation agricole des terrains
  - Élément de comparaison : 300 000 ha de SAU<sup>3</sup> sont dédiés à des cultures pour la production de bio-éthanol en France, soit 3% des surfaces céréalières<sup>4</sup>
  - **Créer** une co-activité agricole et photovoltaïque « gagnant-gagnant »
    - Pour l'agriculteur : un terrain clôturé et surveillé,
    - Pour le producteur d'électricité : l'entretien du terrain, une présence sur le site, etc.

1 : 1 MWc = 1,2 ha

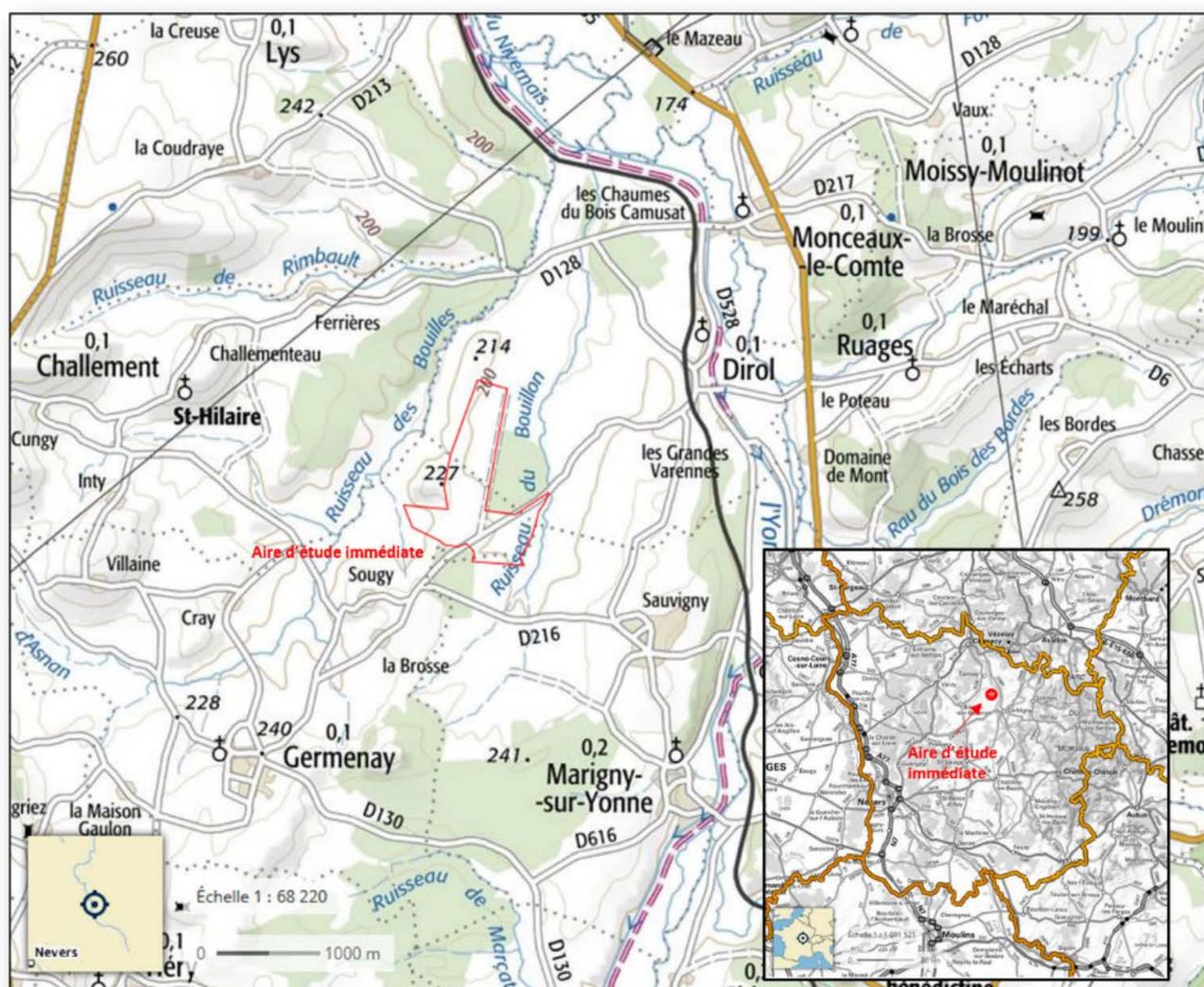
2 : base : surface agricole utilisée (Agreste 2017-2018)

3 : Surface agricole utile

4 : [www.ecologique-solidaire.gouv.fr/biocarburants](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/biocarburants)

# Historique et emplacement du projet

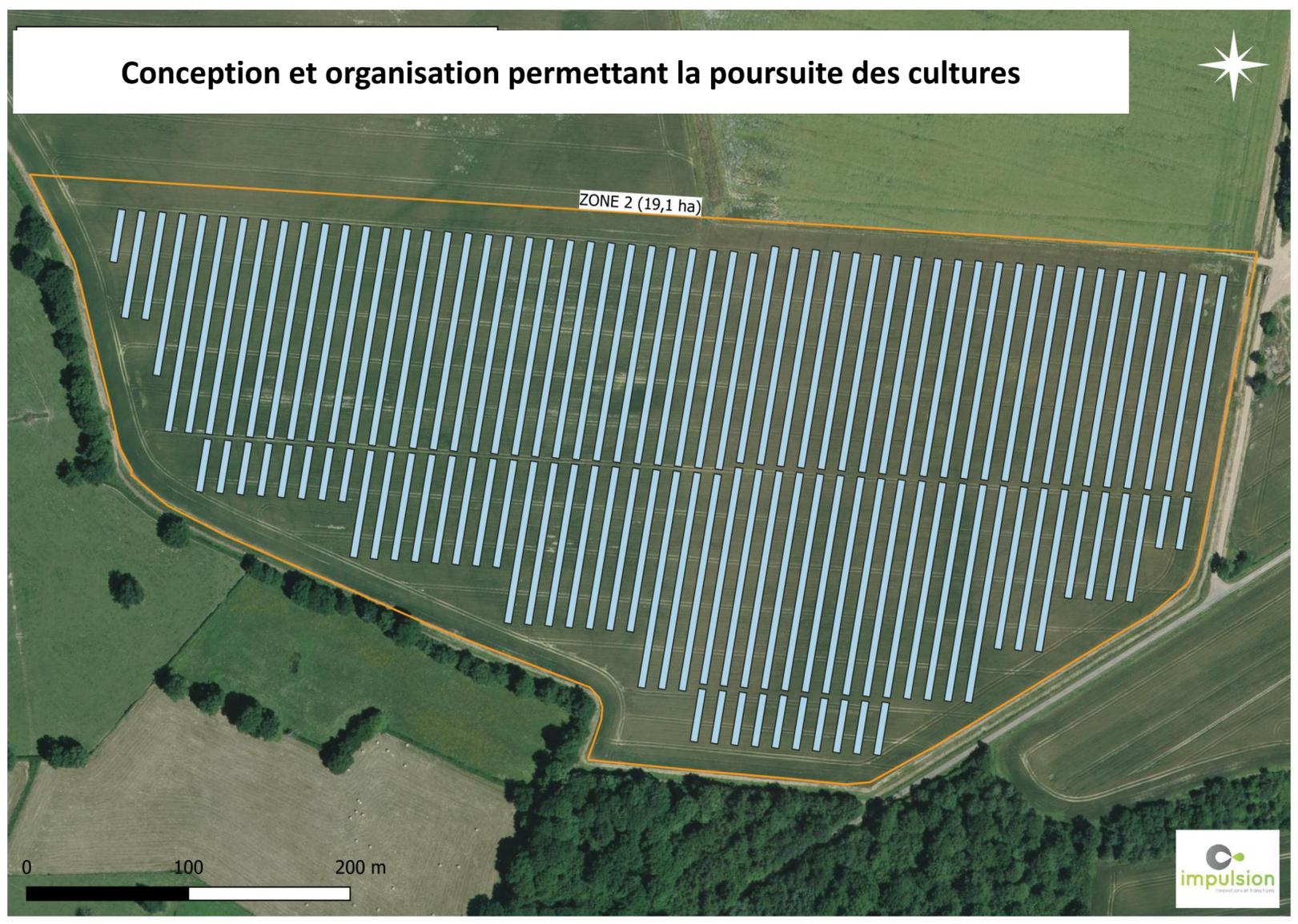
- **Projet initié en 2019 et présenté**
  - aux Conseils Municipaux en octobre et novembre 2019
  - à la Communauté de communes : échange avec son Président en novembre 2020
- **Rencontres avec les acteurs du monde agricole**
  - Chambre d'Agriculture : décembre 2019 et septembre 2020
  - Guichet unique/DDT<sup>1</sup> : février et septembre 2020
  - SAFER<sup>2</sup> : février 2020. La SAFER a élaboré l'EPA<sup>3</sup>
- **Convention de partenariat en cours d'approbation avec un acteur local de l'énergie : Nièvre Energie<sup>4</sup>.**
- **Information et concertation locale**
  - Permanence du 13 mars 2021
  - Enquête publique organisée pendant la phase d'instruction



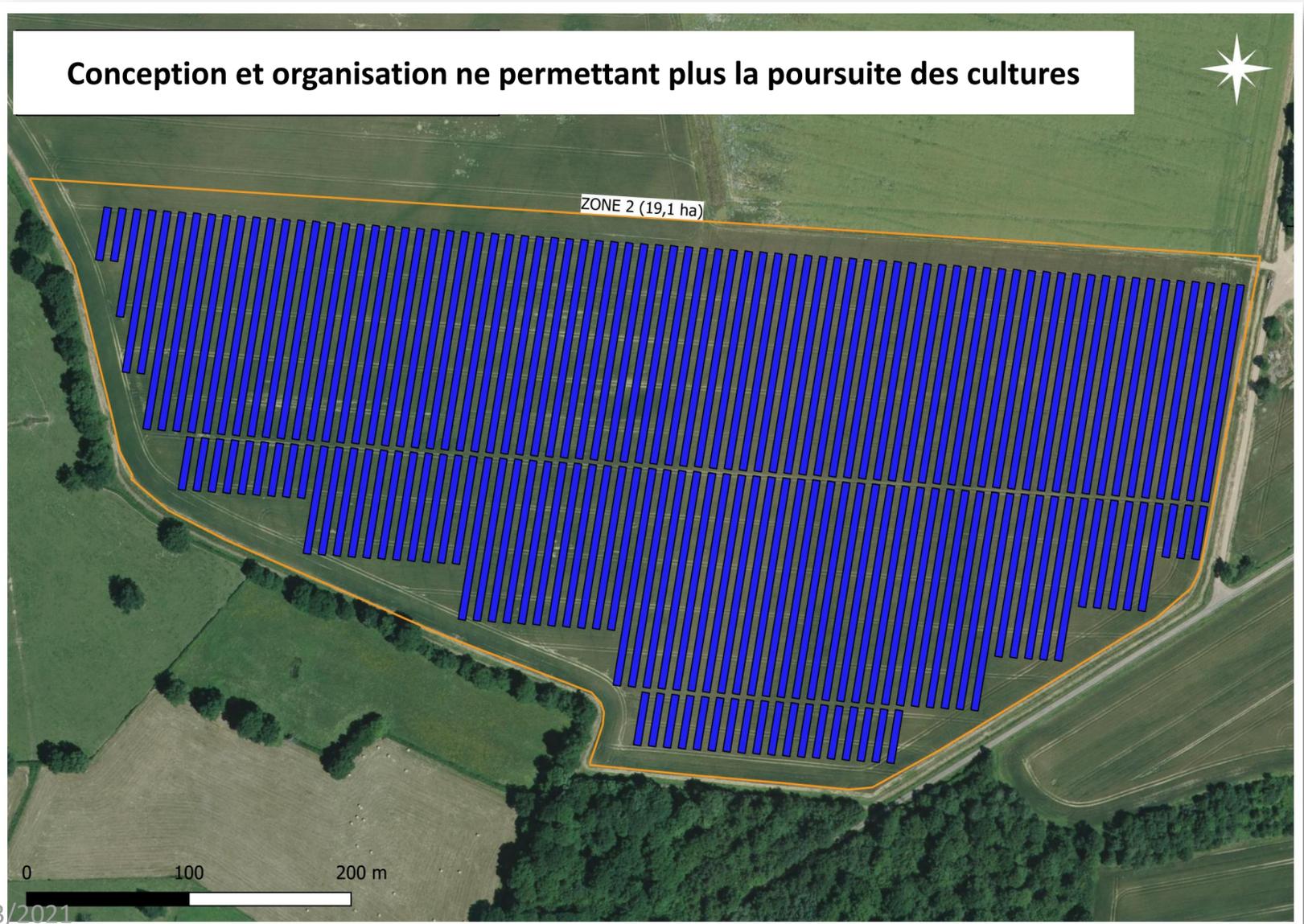
# Projet agricole

- Seconde génération d'agriculteur implanté sur les communes de Germenay, Dirol et Marigny sur Yonne
- Production de fourrage de haute qualité associé à un séchoir thermovoltaïque<sup>1</sup>
- Surfaces concernées
  - Surface de l'exploitation : 182 ha dans la Nièvre (sur un total de 276 ha)
  - Emprise clôturée du parc solaire : 74 ha dont 52 ha en production de fourrage de haute qualité
  - Surface des panneaux solaires : 22 ha

# Conception agrivoltaïque



10 MWc pour 20 ha



16 MWc pour 20 ha

# Conception agrivoltaïque

Aménagements prévus sur le parc

Tracteur et autochargeuse passant dans les allées



# 6

## Caractéristiques techniques et retombées locales

### • Données du parc

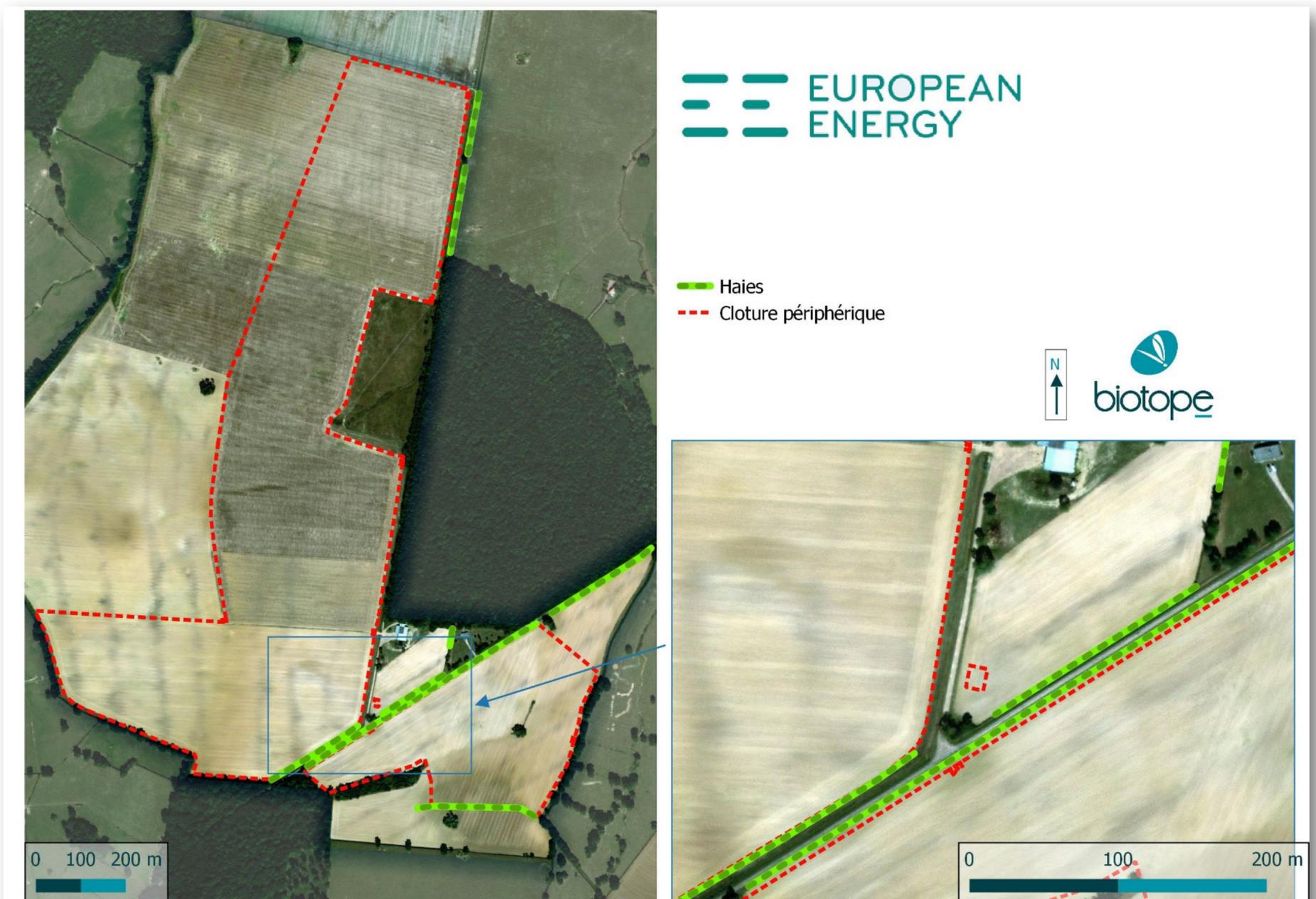
- Puissance électrique de 40 MWc
- Equivalent à la consommation de 40 000 personnes (hors chauffage)
- Emprise des panneaux de 22 ha (soit 7,9% de la surface totale de l'exploitation agricole)
- Utilisation de suiveurs solaires (tracker) pour optimiser la production électrique
- Activité silencieuse (y compris le séchoir thermovoltaïque)
- Aménagements très peu visibles grâce à une conception adaptée (voir poster sur les aménagements paysagers)

### • Retombées financières pour les collectivités locales

	Communes	Com Com	Département
Contribution Économique Territoriale		16 600	13 450
Taxe foncière sur le foncier bâti	1 273		
Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau		62 300	62 300
Contribution financière via une convention	34 900		
<b>Total €/an :</b>	<b>36 173 €/an</b>	<b>78 900 €/an</b>	<b>75 750 €/an</b>
Paiement de la Taxe d'aménagement (après la construction)	100 000 €		

# Aménagements paysagers

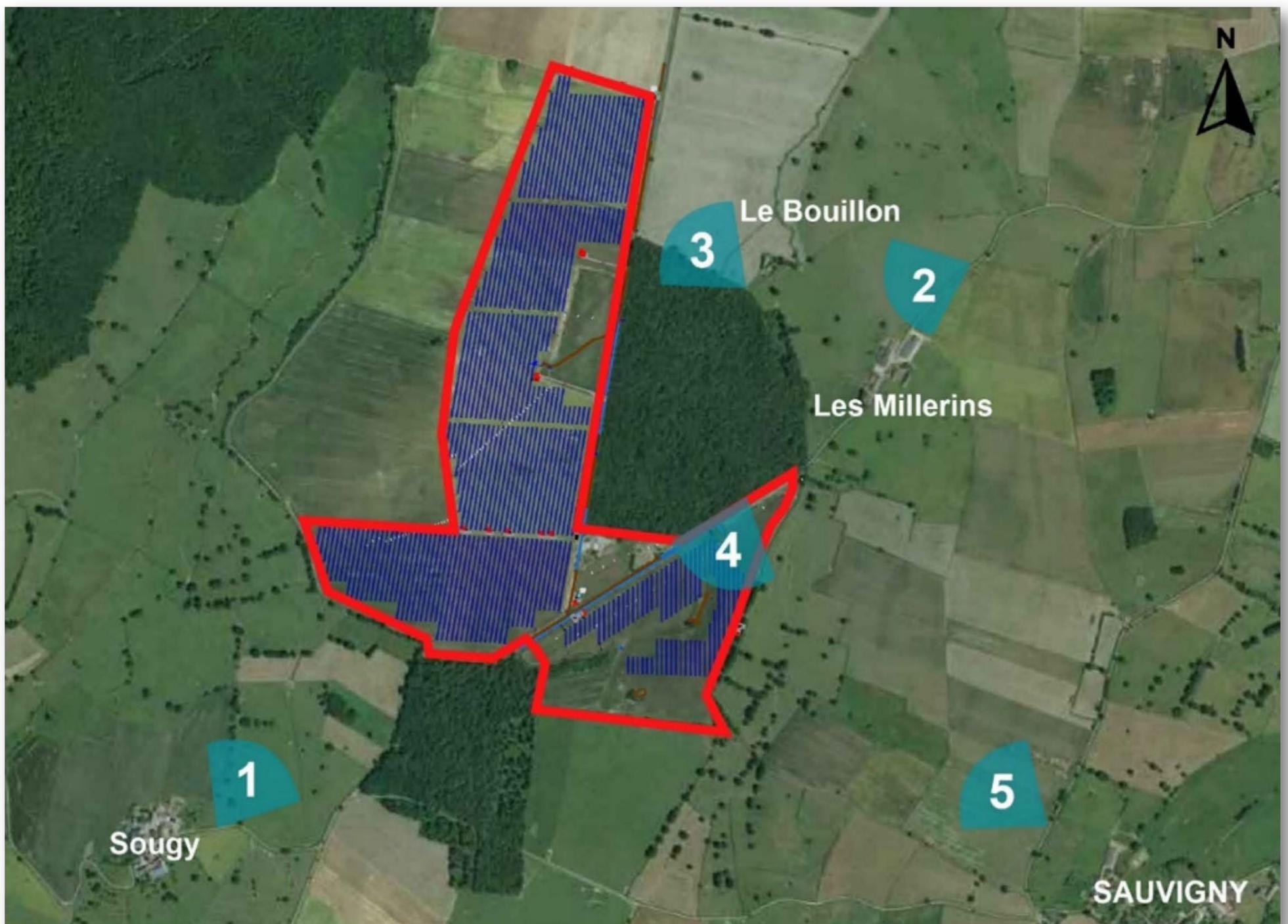
- Plantation d'une haie arbustive sur 1 800 m
  - Accompagne les axes de vue notamment depuis les voies de déplacement
  - En apportant un bénéfice écologique (couloirs de déplacement, zones de nichage, etc)



# Photomontages

Le plan ci-dessus présente l'organisation du projet ainsi que l'emplacement des photomontages :

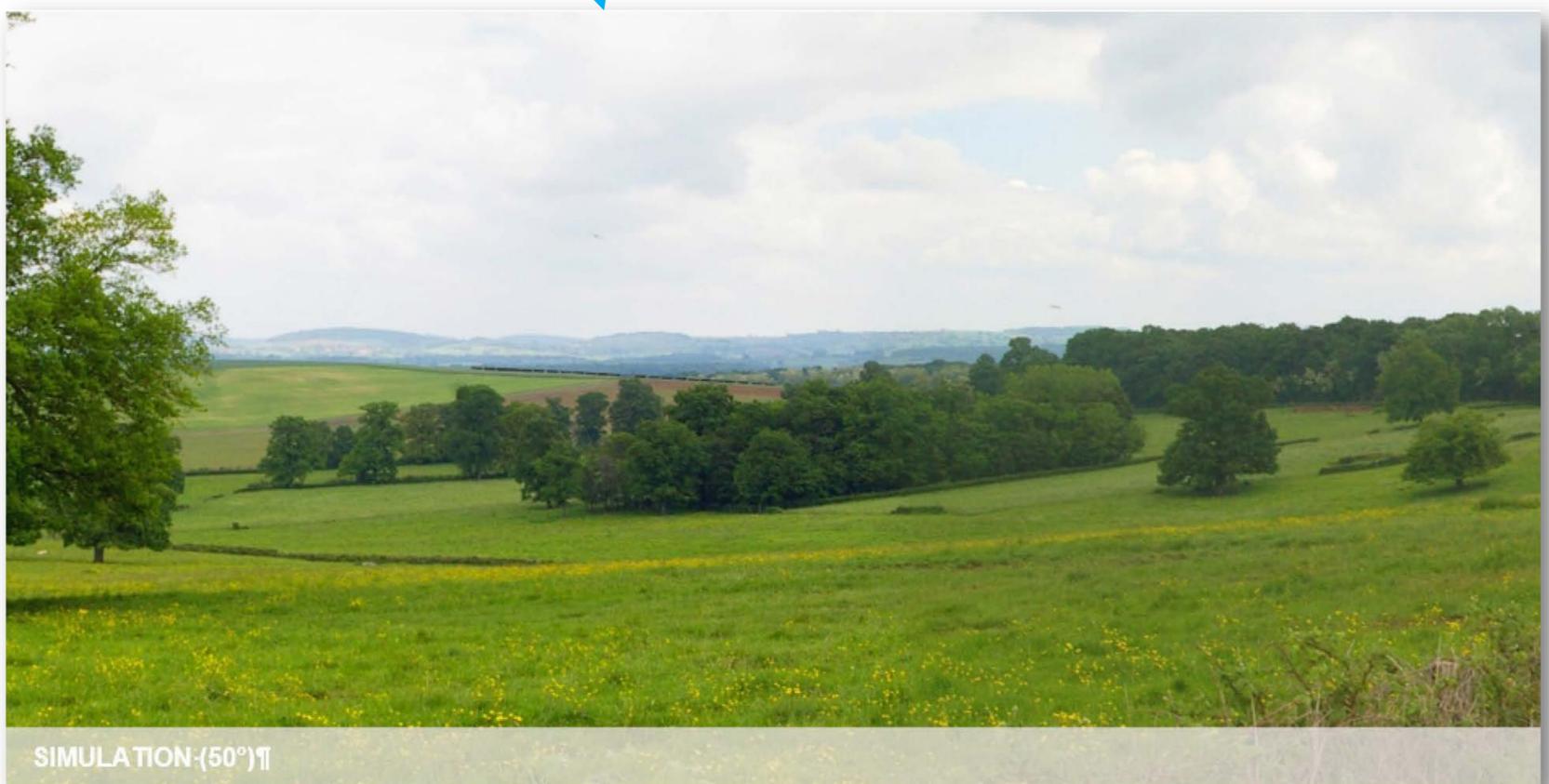
- Photomontage n°1 : depuis la sortie Est du hameau de Sougy ;
- Photomontage n°2 : depuis le nord-est des Millerins ;
- Photomontage n°3 : depuis le lieu-dit Le Bouillon ;
- Photomontage n°4 : depuis le chemin de la forêt du Châtillon (route communale entre Germenay et Dirol) ;
- Photomontage n°5 : depuis les abords de Sauvigny en direction de Dirol.



7

# Photomontages 1

- Depuis la sortie Est du hameau de Sougy



7

# Photomontages 2

- Depuis le nord-est des Millerins

## Sans aménagement paysager



## Avec l'implantation d'une haie arbustive



7

# Photomontages 3

- Depuis le lieu-dit « Le Bouillon »

**Sans aménagement (le parc est visible sur la gauche)**



**Avec l'implantation d'une haie arbustive**



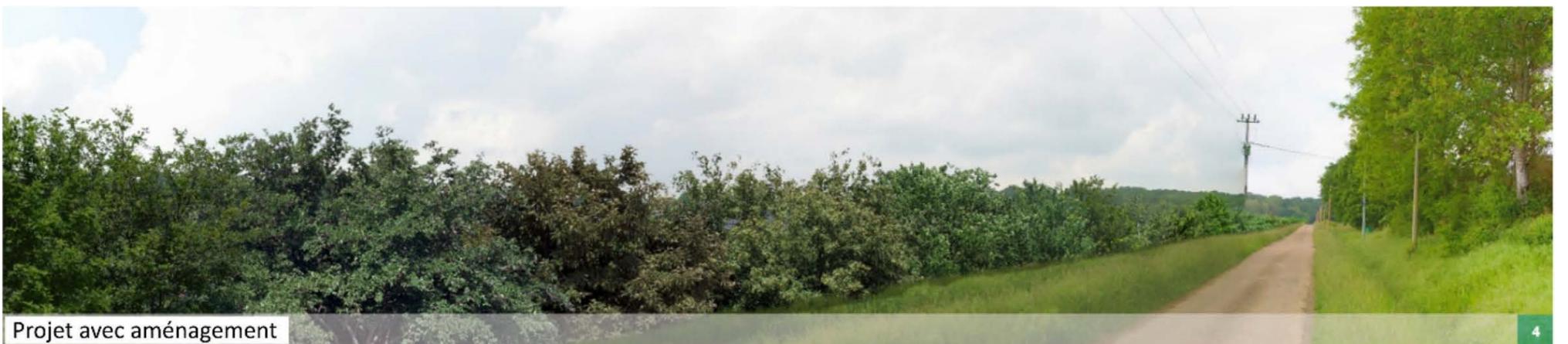
# Photomontages 4

- Depuis le chemin de la forêt du Châtillon (route communale entre Germenay et Dirol)

## Sans aménagement paysager



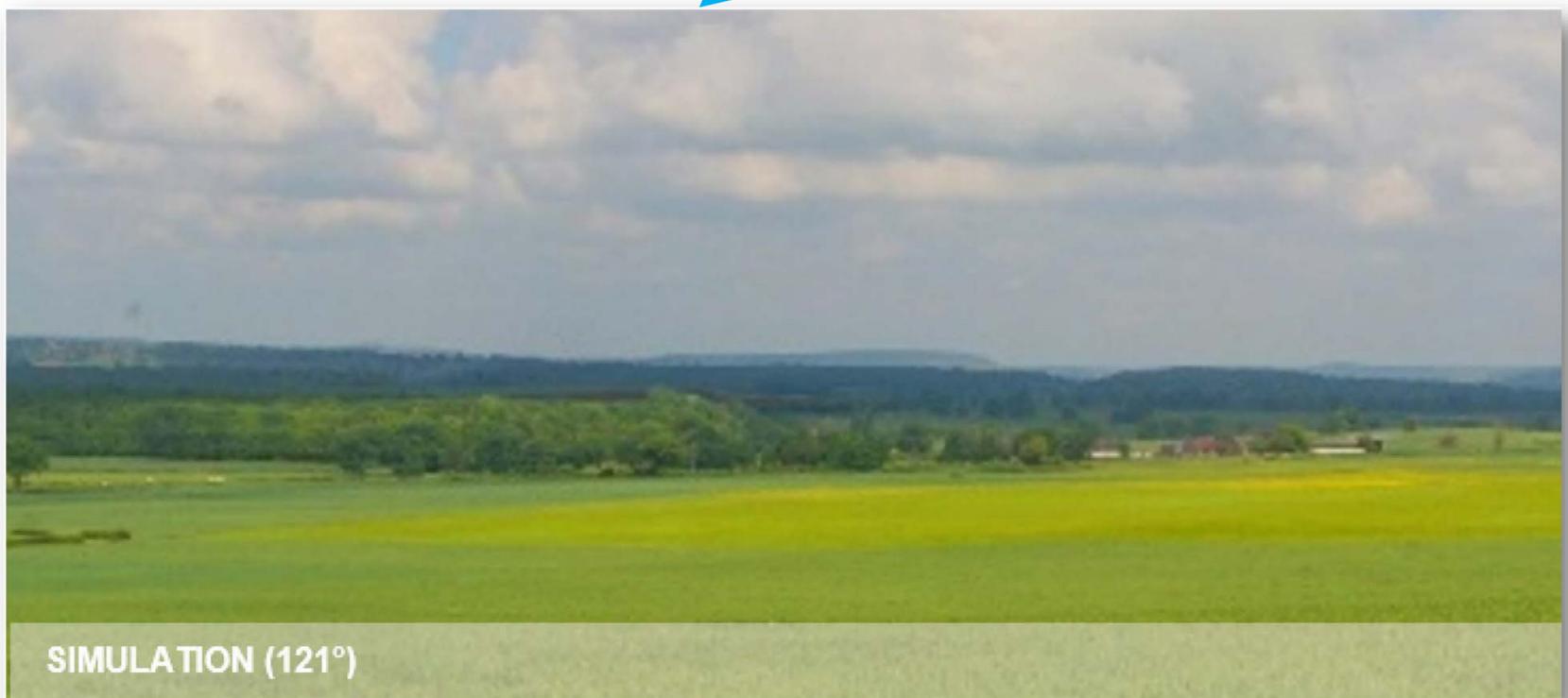
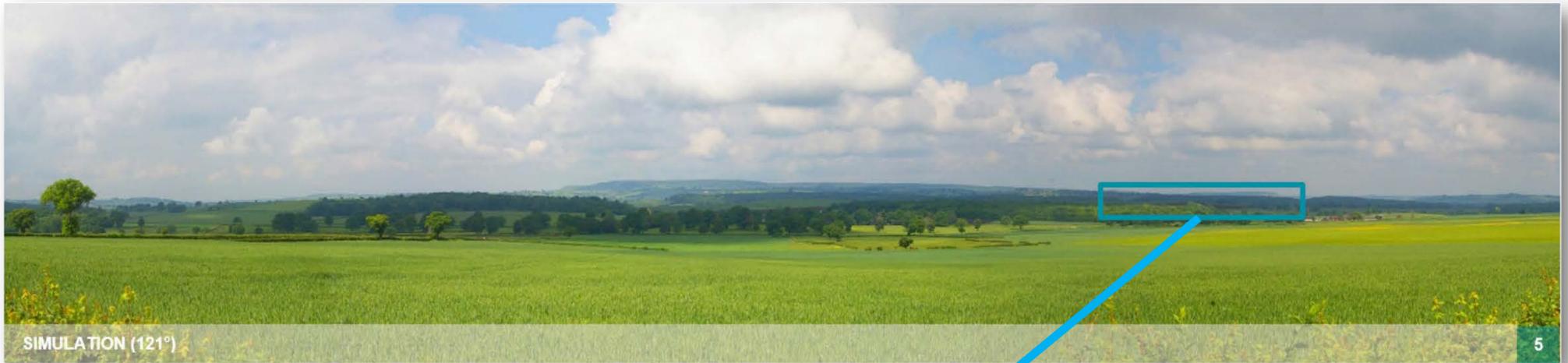
## Avec l'implantation d'une haie arbustive



7

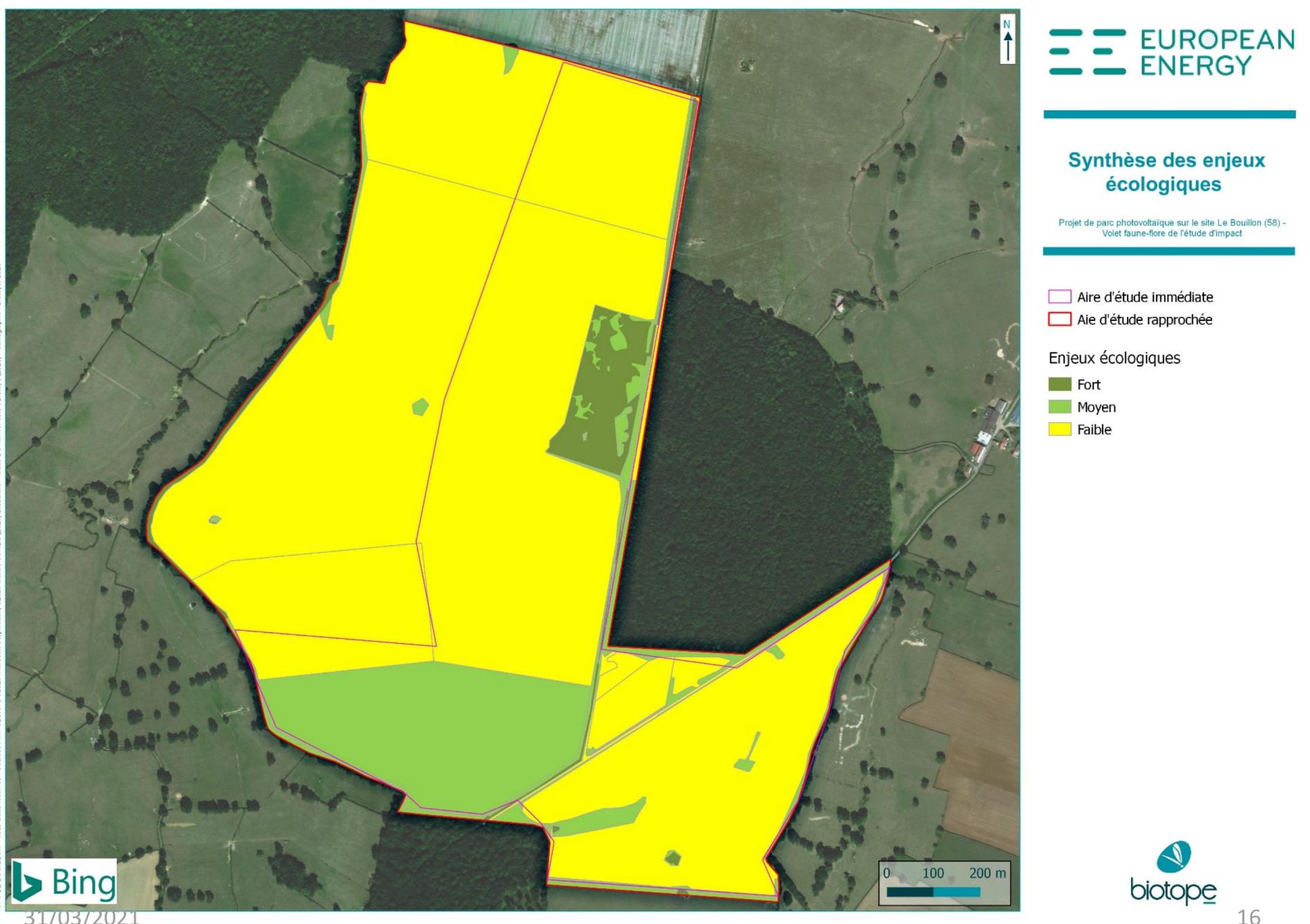
# Photomontages 5

- Depuis les abords de Sauvigny en direction de Dirol



# Prise en compte des enjeux écologiques

- L'étude a été menée sur un cycle biologique complet en 2020
- Les enjeux identifiés ont fait l'objet d'évitements (i.e aucun aménagement dans la zone)
  - zone humide à l'Ouest du Bois Brulé,
  - dolines dans le secteur Sud.
- Aucun déboisement ou défrichement n'est prévu
- Pas de béton pour la tenue des panneaux (utilisation de pieux battus)



# Aménagement réversible

- L'ancrage des panneaux solaires ne fait pas appel à des fondations en béton
- Les structures porteuses sont des pieux battus d'environ 10 à 15 cm de côté
- Les aménagements sont tous démontables
- Les matériaux utilisés sont recyclable y compris les des panneaux solaires

Usine de recyclage de Véolia à Rousset (Aix-en-Provence)  
En fonctionnement depuis 2018



10

# Avantages du fourrage de haute qualité

- Fourrage récoltée au stade optimal, en 24 ou 48 h
  - Conservation des valeurs alimentaires dans le séchoir
  - L'herbe ainsi récoltée est riche en protéines et en UF (valeur énergétique)
  - Favorise une production laitière ou viande de meilleure qualité
  - Permet d'être en conformité pour les labels AOP ou cahiers des charges qualité
- 
- **Une vraie solution pour répondre aux nouvelles attentes des filières d'élevage**

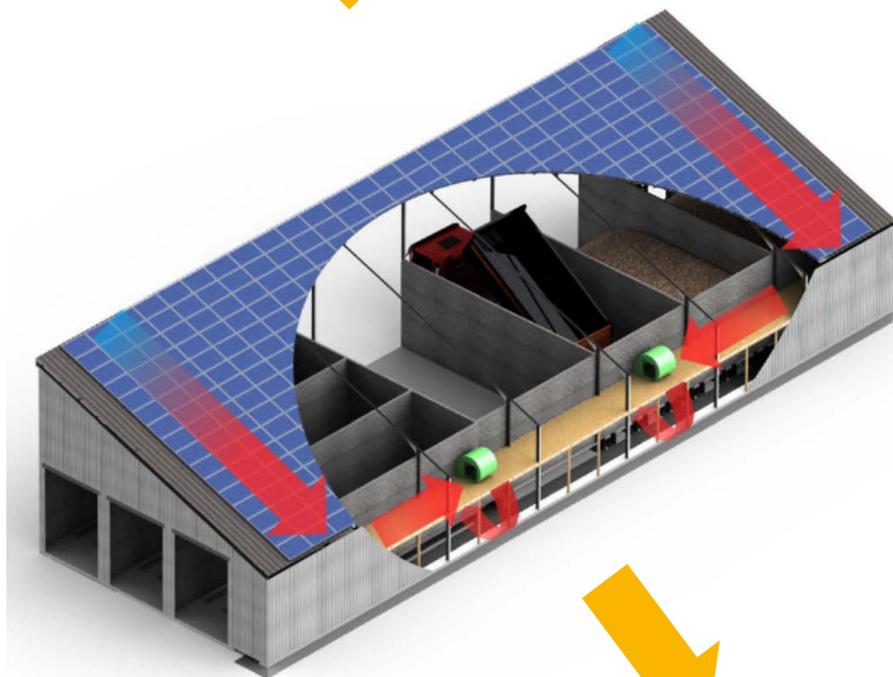


# Séchage thermovoltaïque



45-50 %

Taux d'humidité en entrée



15 %

Taux d'humidité en sortie



Fabrication 100% française

Deux énergies: ELECTRICITE & THERMIE

Produit 3 fois plus de chaleur que d'électricité

# Parc agri-voltaïque de Germenay et Dirol

**MERCI DE VOTRE VISITE**

*Un cahier de contributions est disponible à la sortie pour toute remarque que vous souhaiteriez apporter en complément de votre visite.*